

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Procès-verbal in-extenso de la réunion de Conseil du 16 juin 2021**

M. ROBERT : Bonjour à toutes et à tous. Nous avons une séance assez chargée en nombre de délibérations donc on va essayer de démarrer à l'heure. Pour mémoire, notre séance est, comme à l'habitude, à la fois ici sur place et à distance, donc l'ensemble des collègues qui sont en ligne, n'hésitez pas à vous manifester en levant la main avec le petit icône adéquat pour prendre la parole si vous le souhaitez et pareil ici en salle pour qu'on essaye d'avoir une séance qui soit interactive, et surtout qui permette à chacun de s'exprimer. Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal de notre dernière réunion ? Non, il est adopté. Vous avez aussi les décisions qui ont été prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT. Y a-t-il des remarques ? C'est adopté, merci beaucoup. Nous aurons deux motions à examiner en fin de séance et pour les huit premières délibérations, je laisse la parole à Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : Oui, bonjour Monsieur le Président, donc les délibérations de 1 à 8 concernent l'approbation du compte de gestion. Donc, le comptable du trésor de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a communiqué les comptes de gestion de l'exercice 2020, afin que le Conseil Communautaire puisse procéder à son examen et formuler éventuellement toutes les observations et réserves utiles. Le résultat consigné dans le compte de gestion de l'exercice 2020 présente une parfaite concordance avec ceux du compte administratif 2020. Donc je vous propose de voter le compte de gestion du budget principal, de l'action économique, du développement numérique, du port fluvial, du budget annexe de l'eau potable, du budget annexe de l'assainissement et du budget annexe du SPANC et ainsi que le budget annexe du crématorium.

M. ROBERT : Merci. Alors une délibération par budget annexe sur le compte de gestion. Y a-t-il des remarques, des questions ? Bruno.

M. TRONI : Non, simplement je vais le dire qu'une seule fois. Toutes les délibérations concernant le financier ce soir, et notamment le budget 2020, on restera en cohérence par rapport à notre vote du budget 2020 où on s'était abstenu. Donc toutes les délibérations concernant le budget 2020, on sera sur une position d'abstention.

M. ROBERT : Ok, merci beaucoup. Donc les délibérations 1 à 8 sont adoptées, et pour la suite des délibérations, donc je laisse la présidence de séance à Alain BAVAY pour examiner les délibérations 9 à 16.

M. BAVAY : Merci Monsieur le Président. Ecoutez, puisqu'on va parler de la bonne tenue des comptes de l'exercice, je vais laisser la parole tout de suite à Monsieur LA GRANGE pour qu'il nous présente les comptes administratifs du budget principal et des différents budgets annexes.

M. LA GRANGE : D'accord, merci. Monsieur le Président, chers collègues, il me faut vous présenter huit comptes administratifs puis 8 budgets supplémentaires. Je vais m'efforcer de le faire aussi simplement et clairement possible. Tout d'abord je vous propose de vous exposer la synthèse et les principales caractéristiques des comptes administratifs 2020 mis en perspective. Donc, la première diapo c'est huit budgets pour 196,7 millions d'euros de dépenses en 2020. La CALL gère donc huit budgets, un principal et sept annexes. Les dépenses réalisées en 2020 s'élèvent globalement, fonctionnement + investissement, à 196,7 millions d'euros en 2020 contre 201 millions en 2019 et 177 millions en 2018. L'évolution de 2019 à 2020 est principalement liée à une diminution des dépenses d'équipements réalisées en 2020, - 7,9 millions d'euros. Après un logique pic en 2019, et surtout dans un contexte de crise sanitaire et de confinement sur plusieurs mois en 2020, la crise sanitaire a également impacté en 2020 les dépenses de fonctionnement de la communauté d'agglomération, qui progressent de 3,9 millions d'euros, soit + 3 %. Il faut relever enfin que la charge de la dette diminue encore en 2020, - 0,6 million d'euros. Par budget, on constate que le budget principal porte 74 % des dépenses, l'action économique 12 %, l'assainissement 7 % et l'eau potable 6 %. C'est ce que vous voyez sur le petit camembert. Je vous propose ensuite une présentation des réalisations 2020 par politique publique, fonctionnement et investissement confondus. En particulier les dépenses affectées directement aux politiques communautaires représentent 55 % des crédits alors que les dépenses de reversement aux communes et au SDIS en représentent 26 %. L'annuité de la dette représente 9 % des crédits réalisés et les dépenses de structures 10 %. Les réalisations 2020 par politique publique,

zoom sur les politiques communautaires, un zoom attendant sur les politiques communautaires hors dépenses de structure, charges de la dette et reversement. Parmi les 107,5 millions d'euros réalisés, 34 millions d'euros, soit 32 %, sont affectés directement à la gestion des déchets, 24 millions d'euros ont contribué à la mise en œuvre des politiques de l'eau potable et de l'assainissement, 23 millions d'euros pour le développement et l'aménagement économique, 7,5 millions pour la mobilité, 6 millions pour la culture et le patrimoine, un peu plus de 6 millions également pour le tourisme et le sport, 5 millions pour la politique de l'habitat et 1 million pour l'ambition numérique. Une section de fonctionnement marquée par les effets de la crise sanitaire, la crise sanitaire a donc marqué l'année 2020 et la section de fonctionnement du budget a été significativement impactée. Venons-en à l'analyse de la section de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement supplémentaires liées à la crise s'élèvent à 2,5 millions d'euros, dont 0,63 million d'euros de subventions en soutien aux commerçants. Une contribution complémentaire de 0,71 million d'euro versée au Syndicat mixte des transports Artois-Gohelle. Les coûts supplémentaires liés à la collecte des déchets, + 0,87 million d'euros. Une subvention complémentaire versée à l'Office de Tourisme afin d'alimenter le fonds « Le repos des héros », 50 000 €, puis des achats de matériels sanitaires de l'ordre de 0,2 million d'euros. Quant à la perte de recettes en lien direct avec la crise sanitaire, elle s'élève à 1,9 million d'euros et est principalement liée à la politique valorisation des déchets. En effet, le cours du papier s'est effondré en 2020 et les aides à la tonne triée ont diminué, la qualité du tri des déchets ayant été moindre pendant la période de confinement, dans un contexte d'extension des consignes de tri sur le territoire de la communauté d'agglomération. Ensuite, ce sont des dépenses de fonctionnement dynamisées par l'évolution des coûts des traitements des déchets de la compétence transport. De façon un peu plus détaillée au sujet des dépenses de fonctionnement, on constate qu'elles progressent depuis 2019, dynamisées structurellement par l'évolution des coûts des compétences, l'élimination et traitements des déchets et transport principalement. Ces évolutions impactent les postes de charges à caractère général et de subventions versées. Il faut souligner que les dépenses au titre de la compétence gestion et valorisation des déchets représentent 87 % des charges à caractère général du budget principal. Autre fait marquant, on observe à nouveau en 2020 une diminution des frais financiers, - 4,1 %. Quant aux reversements aux communes, qui représentent 32 % des dépenses de fonctionnement, 43,9 millions d'euros, ils sont stables. Les charges de personnel sont en très légère évolution et représentent 10,5 % des dépenses réelles totales en 2020, soit 53 € par habitant. A titre d'information au niveau national en 2017, les dépenses de personnel représentaient en moyenne 37,9 % des dépenses de fonctionnement des autres communautés d'agglomération. Les subventions et contributions versées progressent en 2020, cette hausse étant principalement due à la contribution complémentaire versée au SMTAG dans le contexte de crise sanitaire, + 0,7 million d'euro, pour atteindre 7,1 millions d'euros. A noter, 68 % du poste subventions versées sont concentrés sur 7 structures. Des recettes de fonctionnement qui diminuent malgré un dynamisme des bases fiscales. Ensuite, au sujet des recettes de fonctionnement, leur volume diminue globalement en 2020 mais le dynamisme des bases fiscales se confirme, nous l'avions déjà évoqué lors de la présentation du CA 2019. Les recettes de fiscalité directe représentent 76,4 millions d'euros en 2020 et progressent sur la période 2017-2020 de 1,5 % par an en moyenne. Cette évolution est principalement portée par la taxe d'habitation, la CFE et la TEOM. La CALL n'a pas fait évoluer les taux des différentes taxes pour lesquelles elles disposent d'un pouvoir de taux sur la période. Les dotations et participations reçues représentent 23 % de recettes réelles de fonctionnement en 2020, en particulier la dotation globale de fonctionnement représente 21,8 millions d'euros, soit 14 % des recettes de fonctionnement. Sur la période 2017-2020, la DGF diminue chaque année, étant ainsi passée de 23,4 millions d'euros en 2017 à 21,8 millions d'euros en 2020, soit - 7 %. Après un pic d'investissement en 2019, 48,6 millions d'euros investis en 2020.

Passons maintenant à la section d'investissement, l'année 2019 était une année de pic en termes de réalisation d'investissement avec 56 millions d'euros investis sur le territoire. Logiquement dans un contexte de crise sanitaire, le volume d'investissement réalisé est moindre en 2020 et s'élève tout de même à près de 49 millions d'euros, un niveau supérieur à la moyenne annuelle sur la période 2014-2019, qui s'élevait à 44 millions d'euros. Les investissements 2020 ont été financés à plus de 12 % par l'épargne nette, à 8,2 % par des ressources propres d'investissement, à plus de 21 % pour des subventions et à 58,2 % par de l'emprunt. Après une situation des excédents sur la période 2017-2019 et un désendettement sur cette période, mais aussi dans un contexte de crise et diminution des niveaux d'épargne, on observe nécessairement une progression du recours à l'emprunt en 2020 malgré les subventions encaissées en hausse. Au sujet des résultats comptables, tout budget consolidé on obtient fin 2020 un excédent net de clôture de 21 millions d'euros contre 12 millions d'euros en 2019 et 37 millions en 2018. Cet excédent est réparti entre les différents budgets, 3,5 millions d'euros sur l'assainissement, 4,5 millions d'euros sur l'eau et 10,5 millions sur les budgets

principal et action économique consolidés. La situation financière fin 2020, si on analyse la situation financière de la CALL à la fin 2020, on peut donc dire que les équilibres financiers ont été fragilisés par la crise. En 2020, la crise sanitaire est en effet venue remettre en cause la pérennité de la situation financière des collectivités locales qui étaient globalement saines. La situation financière de la CALL ne fait pas exception, et 2020 est une année de fragilisation. A cet égard, la bonne situation financière dans laquelle se trouvait la CALL fin 2019, ainsi que les dynamiques positives de développement du territoire observées ont constitué des atouts. Malgré un haut niveau d'investissement sur la fin du mandat précédent, la CALL s'est désendettée en 2018 et en 2019. L'encours de la dette tout budget confondu est ainsi passé de 179,6 millions d'euros fin 2018 à 168,7 millions d'euros fin 2019, soit - 6,07 %. Après cette période de désendettement et d'utilisation de ces excédents disponibles, la CALL va connaître une phase d'endettement à partir de 2020 qui financera un ambitieux programme d'investissement. Ce ré-endettement se fait dans un contexte de taux historiquement bas sur les marchés financiers. En 2020 la CALL a ainsi mobilisé 38,7 millions d'emprunts, l'encours de dettes consolidé évolue donc de 168,7 millions d'euros en 2019, à 190,7 fin 2020, restant néanmoins inférieur au niveau de 2014. On l'a vu précédemment et cela est logique dans le contexte actuel qui provoque une accentuation de l'effet ciseaux entre dépenses et recettes de fonctionnement. Le taux de financement des investissements par l'épargne nette diminue. Globalement les niveaux d'épargnes diminuent de 2019 à 2020, sauf sur le budget annexe assainissement. Néanmoins l'épargne nette reste positive sur tous les budgets garantissant une part d'autofinancement des investissements. Dernier indicateur de la santé financière, la capacité de désendettement, fin 2019 la capacité de désendettement tout budget confondu s'élevait à 6,7 années, soit un niveau extrêmement correct contre 9,6 années en 2014. Après un mandat 2014-2019 marqué par des performances financières en amélioration, la CALL est en capacité de rembourser sa dette à partir de l'épargne brute dégagée en 9,6 années à fin 2020. Ce niveau reste inférieur à la limite fixée par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, qui est de 12 années, et reste très correct dans un contexte de crise sanitaire.

M. BAVAY : Merci Philippe. Est-ce qu'il y a des interventions par rapport à ce compte-rendu, certes exhaustif mais toutefois acceptable parce que les enjeux sont quand même relativement importants, sur ce compte administratif 2020. Pas d'intervention ? Donc je vous propose de mettre au vote les délibérations 9 à 16. Y a-t-il des abstentions ou des voix contre ? Je vous remercie. M. CLAVET, 2 abstentions, très bien, c'est noté. Comme on est sur le compte administratif, donc le groupe communiste qui s'abstient également. Je crois qu'on peut libérer le Président et lui dire que le compte administratif a été voté. Il arrive. Je vous propose qu'on continue. La suite.

M. LA GRANGE : Les délibérations suivantes de 17 à 24 sont les délibérations d'affectation des résultats. Donc pour le budget principal, là on affecte aux résultats de la section de fonctionnement comme suit : excédent reporté en fonctionnement pour 4 763 472,09 € et excédent reporté en section d'investissement de 14 080 672,58 €. Je les passe toutes et on vote toutes ensemble. Donc l'affectation de résultat pour le budget annexe action économique donc affecte aux résultats de fonctionnement, couverture du besoin de financement en investissement pour 11 090 913,57 € et affecte le résultat de la section d'investissement pour un déficit de 21 125 825,43 €. Ensuite l'affectation du résultat pour le budget annexe développement numérique, donc affectation du résultat excédent reporté en section de fonctionnement 1 687 854,48 € et un excédent reporté en section d'investissement de 829 661,87 €. Concernant le budget annexe port fluvial, donc là l'excédent de fonctionnement reporté en section de fonctionnement 5 337,80 € et l'excédent reporté en section d'investissement pour 446 000,68 €. Ensuite c'est l'affectation du résultat concernant le budget annexe eau potable, donc on affecte au résultat de fonctionnement selon les modalités suivantes, couverture du besoin de financement en investissement 110 056,62 €, excédent reporté en section de fonctionnement 4 531 044,08 €, et on affecte le déficit en section d'investissement de 569 238,88 €. En ce qui concerne le budget annexe assainissement, l'excédent de fonctionnement, couverture du besoin de financement en investissement 1 412 599,55 € et l'excédent reporté en section de fonctionnement de 3 497 096,90 € et affecte le déficit reporté en section d'investissement de 1 756 279,60 €. Ensuite, on passe au budget SPANC, donc concernant l'excédent reporté en fonctionnement 85 485,54 € et en investissement il n'y a pas d'excédent, ni de déficit. La délibération d'affectation des résultats budget annexe crématorium, donc on affecte en excédent reporté en fonctionnement 99 842,50 € et un excédent reporté en section d'investissement de 2 257 504 €. Voilà pour les affectations des différents budgets.

M. ROBERT : Merci beaucoup Philippe. Ça me permet aussi de remercier Alain pour avoir présidé cette séance de façon intermittente pendant le compte administratif, et de remercier l'ensemble des élus pour leur vote mais en même temps les services, qui quelque part nous accompagnent, et c'est le fruit de leur travail de l'année 2020 également, Madame FRANÇOIS si vous voulez bien vous en faire l'écho également, c'est l'ensemble des services qui aussi est remercié par votre vote mais par aussi la présence tout au long de cette année 2020 qui était quand même assez particulière. Sur les délibérations 17 à 24, y a-t-il des questions ? Non. Des demandes de vote ? Oui, allez. On vote groupé, 17 à 24, on prend le principe comme pour les autres délibérations, même vote pour l'ensemble des budgets, délibération par délibération, le vote global 17 à 24. Vote pour ? Merci. Abstention ? Merci, donc le groupe communiste plus M. CLAVET. Les délibérations 25 à 32 toujours M. LA GRANGE. Il n'y a pas de vote contre je crois, je n'ai pas vu de vote contre, non c'est ça. Allez, Philippe.

M. LA GRANGE : Donc les délibérations 25 à 32 concernent le projet de budget supplémentaire. Je vais exposer maintenant les grandes lignes du budget supplémentaire 2021. Etape importante dans le cycle budgétaire, le budget supplémentaire ou BS doit permettre d'ajuster notre effort financier en fonction des notifications de recettes, de l'avancement des projets, sans dénaturer les équilibres fixés lors du budget primitif. Le BS permet aussi d'affecter les résultats comptables de l'exercice 2020 présentés juste avant, concrètement il s'agit de valider de nouveaux arbitrages collectifs en fonction des ressources disponibles. Un ajustement du besoin d'emprunts prévisionnel pour 2021, principale caractéristique de ce budget supplémentaire, des excédents disponibles affectés de 21 millions d'euros, tout budget confondu, qui servent à diminuer le besoin d'emprunts prévisionnel pour cette année 2021. Le besoin d'emprunts diminue de 17,8 millions d'euros du BP au BS 2021, s'élevant dorénavant à 33,9 millions d'euros, fin 2021, en fonction des taux de réalisation, l'emprunt mobilisé sera moins important encore. Donc impact du BS 2021 sur les équilibres financiers, tout d'abord examinons l'impact des inscriptions budgétaires proposées au BS sur les budgets M14, c'est-à-dire le budget principal et le budget action économique consolidés. Comme vu déjà lors de la présentation du compte administratif 2020, la dynamique des dépenses s'explique principalement sur les évolutions des charges liées aux compétences gestion des déchets et transports. La CALL doit encore une fois supporter une progression de TGAP, ou taxe sur les activités polluantes ainsi que les surcoûts liés au volume croissant de déchets incinérés. Une dépense supplémentaire de 1,2 million d'euros est donc inscrite. A noter ensuite, la progression de la contribution au Syndicat mixte des transports Artois-Gohelle dans un contexte de crise économique. Le SMT devant faire face à des ressources en baisse, la participation au SMT sera donc la même qu'en 2020, soit 7,12 millions d'euros. Des crédits doivent ensuite être inscrits dans des créances irrécouvrables à la demande du trésorier, cela représente 200 000 € de charges supplémentaires en 2021. Malgré des ajustements favorables sur les recettes qui progressent de 2,2 millions d'euros en lien avec de bonnes nouvelles sur l'évolution des bases fiscales du territoire, le niveau d'épargne brute prévisionnel diminue de 10 millions d'euros au BP 2021 à 9,3 millions d'euros. Et mécaniquement, la capacité de désendettement est moins bonne passant de 10,3 à 11,1 années. Cela reste du prévisionnel et ce niveau reste en deçà du niveau plafond défini par la loi. Ensuite impacte du BS 2021 sur les équilibres financiers, la situation est maintenant sur les autres budgets annexes, le budget supplémentaire entraîne une amélioration de l'équilibre financier sur le budget annexe assainissement et se caractérise par une stabilisation des autres budgets annexes avec des équilibres financiers maintenus. Sur le budget assainissement, l'épargne brute prévisionnelle passe de 4,8 millions à 5,9 millions d'euros en lien avec la mise en œuvre du nouveau contrat de DSP moins de rémunération du délégataire et progression de la redevance assainissement sans impact sur les usagers. De ce fait, le niveau de capacité de désendettement s'améliore passant 12,3 à 10 ans. Une durée très satisfaisante au regard de la durée de vie de moyenne des biens financiers. Voilà, chers collègues, les faits marquants de ces ajustements budgétaires en cours d'année qui vous sont proposés au vote.

M. ROBERT : Merci beaucoup Philippe. Y a-t-il des remarques ? Bien sûr tout ça a été étudié à la Commission Finances, donc déjà peut-être des sujets ont été abordés. Des questions ? Demande de vote ? Alors donc on fait un vote groupé 25 à 32, vote pour ? Merci. Abstention ? Donc ça fait deux. Pas de vote contre ? C'est adopté, donc les 25 à 32. La 33 c'est la dernière du marathon de Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : La dernière concerne un ajustement et vote des autorisations de programme, engagements et crédits de paiement, AP/CP, au budget supplémentaire 2021. Donc définition, les AP et les AE, constituent des limites supérieures de dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et dépenses de fonctionnement pluriannuelles. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'elles soient proposées à leur annulation. Donc on vous propose de faire des ajustements, deux nouvelles AP de dépenses sont présentées au vote du Conseil, budget principal pour 1 180 000 € et en action économique pour 479 300 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Des questions ? Demande de vote ? Vote pour ? Merci, c'est bon. Abstention ? Toujours le même vote. Pas de vote contre ? C'est bon, c'est adopté, merci beaucoup. En l'absence de Laurent DUPORGE, je vais rapporter ses délibérations, donc vous avez deux délibérations, 34 et 35, qui portent sur le dispositif « Petites villes de demain ». Les communes de Bully-les-Mines et de Mazingarbe ont été retenues, nous poussons toujours la candidature de la ville de Billy-Montigny qui a été écartée, je ne sais pas si c'est des bonnes nouvelles mais son maire nous a dit qu'il avait été reçu par le Préfet, donc peut-être c'est aussi dans l'optique un jour d'être repris dans ce dispositif, en tout cas c'est ce qu'on espère rapidement. La délibération vient, comme on avait pu le faire pour l'action cœur de ville, petites villes de demain c'est pour les villes de moins de 20 000 habitants et donc là les délibérations portent sur un engagement de la collectivité, donc communauté d'agglomération, sur notre compétence habitat et pour l'accompagnement de chaque ville dans la dimension lutte contre l'habitat indigne et notre participation se fera bien sûr sous réserve du déblocage par l'Etat des crédits nécessaires, notamment au financement d'un poste de chargé de mission qui est un des engagements, normalement, de l'Etat aussi dans le cadre de ce dispositif. Donc il y a deux communes aujourd'hui, on espère pouvoir avoir le même dispositif pour Billy-Montigny mais en tout cas là on entérine déjà leur candidature commune. Bruno.

M. TRONI : Oui très rapidement, on a été reçu par le Préfet parce qu'à force d'insister, d'écrire, que ce soit à Madame la Ministre ou au Préfet, Sous-Préfet, sans avoir de réponse, c'est pour vous dire tout le bien que l'Etat pense des collectivités territoriales. Monsieur MACRON à longueur d'interventions dit que les élus locaux, les maires devraient être en tête de liste dans la négociation et la discussion et quand on leur écrit, ils ne prennent même pas la peine de répondre. Mais ce n'est pas simplement le Préfet et le Sous-préfet, on a écrit également au directeur académique sur des fermetures de classe en demandant une entrevue pour aller essayer de comprendre, on n'a même pas de réponse non plus donc pour vous dire encore une fois le mépris de l'état. Non l'entrevue a été très rapide, c'est simplement pour dire que le Préfet a avoué que c'était sur des critères subjectifs, qu'il y avait un quota de 63 communes à retenir sur la Région et sur le Pas-de-Calais et qu'il a fallu faire des choix. Donc voilà, Bully-les-Mines a été retenu, donc moi j'ai simplement dit effectivement les critères sont parfois politiques, François n'est pas là je ne l'ai pas vu, mais bon c'était l'un des soutiens d'Emmanuel MACRON en 2017, donc on peut peut-être penser que des critères subjectifs sont passés par là. Oui ce n'est pas grave mais c'est peut-être la réalité... Mazingarbe on peut plus le comprendre parce qu'effectivement il y a une situation économique et ça a été développé avec le Préfet avec l'entreprise MAXAM, etc. Et là on peut comprendre. Par contre, il nous a dit que nous ce n'était pas la peine même si on revenait à la charge régulièrement, qu'on ne serait pas rattaché à ce dispositif, donc voilà c'est comme ça et on en prend note, et puis c'est tout ce qu'on peut faire. Il faudrait peut-être, c'est ce que j'ai dit aussi au Préfet, de faire à chaque fois allégeance à la politique gouvernementale, les brosser dans le bon sens, et je pense que de dire la vérité parfois ça porte aussi un certain nombre de préjudices, mais c'est comme ça, on ne va pas nous changer et ça ne risque pas de changer en ce qui nous concerne.

M. ROBERT : Oui ça ne serait pas la première fois qu'il y ait 63 candidats, et 64 retenus non plus. Donc les critères peuvent aussi être changés. Il ne faut pas non plus là-dessus, peut-être, lâcher le morceau. En tout cas, je sais que ça ne sera pas fait au niveau de la ville et la CALL accompagnera de cette façon-là parce que ce sont des dispositifs qui là aussi, le Préfet l'a avoué directement, qui normalement doivent donner un élan aussi à une commune. Et là le dossier commun Bully Mazingarbe, comme le dossier Lens-Liévin à l'époque, parce que Lens a répondu et Liévin s'est adjoint au dossier mais au final c'est une candidature commune qui est pour un territoire. Donc il y a peut-être ce sujet-là à aller voir de nouveau le Préfet, a priori il trouve de l'argent sur le plan de relance sur certains sujets, on pourrait très bien aujourd'hui relancer cette thématique-là. Sur les deux délibérations, y a-t-il d'autres remarques ou d'autres demandes de vote ? Oui Bernard.

M. BAUDE : Sylvain, là-dessus, parce que Bruno ne vient pas dessus mais c'est communautaire. Alors ce n'est pas le maire de Méricourt, parce que c'est un projet pour les petites villes donc je ne me sens pas concerné, ça c'était ma blague. De façon plus sérieuse, moi je pense que sur ça comme sur d'autres choses, quand on a un collègue de chez nous qui défend une cause qui est juste, moi je pense qu'il faut que l'agglo on soit ensemble derrière et qu'on soutienne par la voix du Président

M. ROBERT : Bien sûr, ça a été fait lors de la dernière rencontre avec le Préfet début mai. C'est d'ailleurs pour ça que je pensais que la rencontre était arrivée dans la foulée, mais c'est le sujet, comme là on le matérialise au niveau des candidatures et des villes retenues mais comme on l'a fait au niveau des candidatures à l'époque, parce que vous le voyez en plus on est sur des compétences d'agglo. Donc, on est vraiment dans le sujet, qui est un sujet commun ville et agglo, l'engagement certes il est identifié un périmètre géographique d'une ville mais l'agglo est plus que partenaire parce qu'elle est partie prenante dans cette affaire. On met au vote les 34 et 35 ? Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Pas de vote contre ? Non plus, merci beaucoup. La délibération 36, on part sur le nouvel hôpital et donc cette délibération vise à engager une action un peu plus poussée encore dans l'intégration. Vous savez que le nouvel hôpital va aussi avoir des ressources particulières, notamment en termes de numérique et d'engagement sur la logistique de l'hôpital assez importante dans ce domaine-là, et donc il est proposé dans le cadre d'un groupement entre Euralogistic, le Centre Hospitalier, l'Université d'Artois et la CALL, d'apporter notre contribution à hauteur de 12 000 € pour dire de cofinancer ce groupement et d'apporter une solution que l'on espère intégrer et surtout qui nous permettra d'être déployé par la suite ailleurs, et surtout demain au terme de cet engagement avec l'hôpital de créer ce qu'on avait déjà évoqué la filière du numérique, logistique numérique dans le domaine de la santé on sait que c'est un domaine qui peut être porteur, peut-être encore un peu plus avec la période qu'on vient de traverser où on voit qu'il y a des sujets-là qui peuvent fédérer un territoire au même titre qu'on a parlé de l'action de recyclage sur ACC quand on a engagé cette discussion. Là l'hôpital, certes, est un projet de santé de territoire mais ça peut être aussi pour nous un projet économique et c'est l'occasion de se saisir de ce sujet-là à travers cette délibération. Y a-t-il des remarques, des questions ? Pardon, Jean.

M. LETOQUART : Oui on partage tout à fait cet avis que l'hôpital doit être aussi porteur d'autre chose et à l'instar de ce qui se passe sur le CHU on voit bien qu'effectivement ça permet de développer une espèce de cluster d'entreprises autour de cette activité de soins et c'est une bonne chose. Ceci dit, encore une fois je ne peux pas me passer de dire que, et là c'est dans un contexte particulier, tu le rappelais Sylvain, on vient de passer une drôle d'année, l'hôpital de Lens sera le premier hôpital post Covid construit. C'est le premier. Le premier hôpital post Covid c'est un tiers de lits en moins. On peut mettre du numérique, on peut mettre de la logistique, la collectivité n'a pas été en reste sur les investissements qu'elle a fait puisqu'on a payé les accès routiers et d'ailleurs le Département y a fort contribué. Donc le fait qu'on fasse des efforts sur cet hôpital de notre côté, il n'y a pas de souci. Maintenant, je pense que l'Etat doit prendre ses responsabilités et que faire descendre à 570 lits un hôpital qui en avait jusqu'à 1200, on peut mettre tout le numérique qu'on veut, toute la logistique qu'on veut et tous les beaux ronds-points qu'on veut, on ne passera pas à côté d'une catastrophe sanitaire dans les années qui viennent puisqu'on a bien vu ce que ça donnait en ce moment le manque de lits. Si je dis ça aussi c'est parce que le Département, qui lui aussi a mis la main à la poche pour cet hôpital, par la voix de son Président, à la dernière assemblée plénière du Conseil Départemental, a formulé une nouvelle fois le vœu et n'a pas abandonné cette vieille revendication, qui était la nôtre naguère, d'un CHU sur l'hôpital de Lens. Et je pense que c'est une revendication qu'on ne devrait pas abandonner et que l'actualité de cette dernière année nous montre que si elle était importante hier, elle est aujourd'hui prépondérante.

M. ROBERT : D'autres remarques ? D'autres questions ? Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Oui c'est pour appuyer ce que vient d'exprimer Monsieur LETOQUART, c'est qu'effectivement, de la même façon que nous avons obtenu l'université dans le Pas-de-Calais, ça a été un long combat mais la différence entre le Nord et le Pas-de-Calais, c'est que le Nord a des grandes villes, il a fait la métropolisation, et ça se concentre autour de Lille, et que nous, nous n'avons pas de très grande ville, la plus grande, la plus importante c'est Calais, et que la seule manière de bénéficier de ce que nous réclamons c'est de faire un groupement hospitalier, celui-ci existe, c'est le groupement hospitalier de l'Artois, c'est-à-dire d'étendre la capacité d'intervention hospitalière pour revendiquer effectivement les disciplines qui l'accompagnent et notamment la formation parce que la

différence entre l'hôpital et le CHU, c'est tout ce qui l'accompagne, c'est-à-dire la formation de ceux qui vont intervenir dans l'hôpital.

M. ROBERT : Pas d'autres remarques, non ? On passe au vote pour la 36. Donc, vote pour ? Merci. Pas d'abstention ? Vote contre non plus ? Elle est adoptée, merci beaucoup. La délibération 37, on est dans le cadre du projet qu'on partage de parc d'innovation de l'Artois, aux côtés du Pôle Métropolitain de l'Artois, n'est-ce pas Alain ? Et donc, un groupement de commandes qui se constitue également avec la CABBALR et la CAHC, et donc nous avons à constituer au titre de ce groupement de commandes, désigner pardon, des élus communautaires qui doivent être membres de la CAO et donc nous vous proposons de désigner en tant que délégué titulaire André KUCHCINSKI et en tant que délégué suppléant Yvon LEJEUNE. Des remarques ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. La 38 c'est Jean LETOQUART.

M. LETOQUART : Oui dans le cadre de ce que toute la collectivité a fait pour accompagner les cafés, les TPE, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, et les commerçants et les artisans par rapport à la crise du Covid, nous proposons d'ajouter le gel des loyers et redevances que nous devons percevoir en 2021.

M. ROBERT : Essentiellement du non sédentaire là-dessus. Pas de remarque ? C'est adopté. La 39, Alain ROGER.

M. ROGER : Oui Président, donc dans le cadre de la convention publique d'aménagement du Pôle d'Excellence Sportif, Territoires 62 a réalisé un certain nombre d'aménagements donc la gestion et l'entretien reviennent à la CALL. Toutefois une partie des parkings étant utilisée régulièrement pour le bon fonctionnement du stade, la CALL en a transféré la gestion au Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert, sous forme d'une convention signée le 31 novembre 2015. Nous avons reçu récemment un courrier de l'université du sport nous demandant l'autorisation de bénéficier de places de stationnement supplémentaires pour ses étudiants. Ces places supplémentaires sont sous gestion du Syndicat Mixte. Comme cela n'a pas été prévu dans la convention, il vous est proposé de conclure un avenant. Donc l'objet de la délibération est de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer cet avenant à la convention de gestion et d'entretien des aménagements extérieurs du Pôle d'Excellence Sportif, avec le Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional.

M. ROBERT : Pas de remarque ? On régularise une situation de fait, il y a là aussi l'évolution de l'université, on ne peut que s'en satisfaire. C'est adopté. La 40 Alain, tu peux poursuivre.

M. ROGER : Alors la 40, donc comme vous le savez tous, dans le cadre de l'ERBM, la CALL intervient en accompagnement des bailleurs à hauteur de 8 000 € maxi par logement sur les thématiques suivantes, étiquettes énergétiques, autoproduction d'énergie, insertion, BBC rénovation, traitement des abords et façades, et opérations de restructuration très lourdes. En juin 2019, dans ce cadre-là, nous avons accordé à la SIA pour la cité des Genettes à Liévin une subvention de 842 000 € pour une rénovation de 162 logements. Suite à l'étude urbaine engagée sur cette cité, la SIA a décidé de traiter les aménagements extérieurs et nous sollicite à nouveau pour l'accompagner dans cette démarche, à hauteur pour la CALL de 308 000 €. La participation de la CALL pour la cité des Genettes sera donc de 1 150 000 €, soit 146 logements à 7 000 € et 16 logements à 8 000 €, du fait que ces logements ont subi une rénovation lourde. Le but de la délibération est de modifier l'accompagnement communautaire à 1 150 000 € avec la SIA pour la cité des Genettes.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On réajuste le dispositif par rapport à la réalité de ce qui a été réalisé.

M. ROGER : Tout à fait.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Je regarde en ligne, non plus. C'est adopté. Alain la 41.

M. ROGER : Alors la 41, ça vient en complément de la conférence de presse que nous avons eue il y a quelques minutes concernant nos inquiétudes sur les financements de l'Etat au niveau des opérations intégrées. Je ne vais pas refaire l'histoire de cet ERBM, mais simplement rappeler que l'ERBM pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, c'est 29 cités minières, 5 200 logements et environ 27 000 habitants. Dans le cadre du volet rénovation, nous accompagnons les bailleurs à hauteur de 3 millions d'euros par an, sur 10 ans. La première programmation 2018-2020,

c'est 10 cités. La deuxième programmation, 2021-2023, c'est 13 cités. Et la troisième programmation, 2024-2026, c'est 6 cités. Notre volonté, bien évidemment, c'est de permettre notre population de vivre dans un logement décent, mais aussi de vivre bien dans son quartier. C'est pour cette raison, Président, que vous avez décidé avec l'ensemble des élus communautaires de cofinancer à hauteur de 50 % les études urbaines de toutes les cités minières concernées. Depuis quelques mois, et le terme n'est pas trop fort, nous sommes harcelés par le service de l'Etat pour que nous le furetions le plus rapidement possible des hypothèses financières pour les opérations intégrées de la première tranche. C'est ce que nos services ont fait avec l'aide des collectivités concernées. Concernant le premier triennal, les études pré-opérationnelles et les maquettages financiers sont terminés sur la Cité 10 à Sains-en-Gohelle et la Cité Bellevue ancienne à Harnes. Ces études sont en cours de stabilisation sur la Cité 4 de Lens, les Cités 4/11 et 5/12 de Sallaumines, et les Cités Parc Croisette à Méricourt. Sur 10 cités en 2021/2022, soit le second triennal, la CALL et les villes concernées ont notifié en mars 2021 un marché d'accord-cadre afin de démarrer les études pré-opérationnelles. Comme vous pouvez le constater, nous sommes loin d'être très attentistes sur ce sujet et en ce qui nous concerne nos besoins financiers sont identifiés, et dans l'attente des conditions définitives, nos estimations financières réactualisées laissent apparaître un montant global à hauteur de 352 millions d'euros pour intervenir sur les espaces publics répartis de la façon suivante. En ce qui concerne la rénovation des espaces publics, 253 millions d'euros, les opérations d'équipements, 30 millions d'euros, le réseau d'eau assainissement 64 millions d'euros et les bornes d'apport volontaire 4 millions d'euros, soit un accompagnement de la CALL à hauteur de 69 millions d'euros. Je ne vais pas rentrer dans le détail sur les travaux qui sont déjà engagés ou qui vont l'être prochainement. Je voudrais simplement attirer votre attention sur le fait que les communes ne disposent pas de capacités financières pour engager actuellement la totalité des travaux, mais néanmoins celles-ci ont identifié des axes de priorisation qu'elles peuvent engager au regard de leurs capacités d'investissement. Le coût total de ces priorisations pour les années 2021 et 2022 se monte à 24 millions d'euros en se basant sur un cofinancement à hauteur de 80 %. La grosse problématique est sur les financements de l'Etat où une enveloppe de 50 millions d'euros a été fléchée pour l'ERBM pour la période 2021-2022 et 50 millions d'euros pour la période 2023-2026, pour toutes les cités minières, sans en connaître la clé de répartition. L'Etat s'est engagé sur un premier triennal, c'est-à-dire, il s'est engagé sur les communes de Bully-les-Mines, la cité des Alouettes, Lens, l'îlot Parmentier, Liévin, la cité des Genettes, et Méricourt, le parc de la Croisette. Or, nous avons des communes qui ont déjà des dossiers qui sont prêts. Notamment, Sains-en-Gohelle, où là l'Etat pour le moment botte en touche en nous disant que ce n'est pas tout à fait leur priorité. Donc nous par contre, ce qu'on demande, c'est un engagement ferme de l'Etat sur toutes ces cités qui sont en cours ou qui vont être rénovées et dont le maquettage est déjà terminé ou en cours de finalisation. Donc le but de la délibération est de montrer à nos partenaires que nous sommes, avec les communes, prêts techniquement et financièrement et que nous attendons maintenant une clarification ferme et définitive sur leur accompagnement financier et surtout leurs règles d'intervention.

M. ROBERT : Merci beaucoup pour ce point complet mais qui relate aussi la situation dans nos communes au quotidien. Pas de remarque complémentaire ? Si bien, on partage tous et toutes malheureusement ce constat, et on attend qu'une chose c'est de pouvoir savoir concrètement où on peut aller et dans quels délais. Pas de demande de vote sur la délibération ? Elle est adoptée. On continue, la 42, c'est Yves TERLAT.

M. TERLAT : Bien, il s'agit de valider le programme d'actions 2021 pour la convention des aides à la pierre et la convention ANAH. Je vous rappelle brièvement qu'il s'agit de lutter contre l'habitat indigne mais aussi contre la précarité énergétique, de favoriser les travaux d'autonomie, de prévenir en tout cas les dégradations des copropriétés et puis le développement d'un parc privé à loyers conventionnés. Enfin, le dernier point, c'est la lutte contre la vacance et là-dessus quand même on vient d'avoir une réponse négative à l'appel à projets auquel pourtant le service avait répondu sur une aide par rapport à une étude de la vacance sur la communauté d'agglomération. Voilà, c'était donc en aparté. La délibération vous détaille un petit peu les modes d'intervention au titre de l'ANAH, je vous rappelle que c'est de l'ordre de 3 millions d'euros par an et que la CALL a inscrit 600 000 € en complément pour les actions à mener. Il s'agit de valider ce programme d'actions, les modulations des aides de l'ANAH qui sont d'ordre réglementaires et de valider les attributions des aides directes de la communauté d'agglomération.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? Allez, c'est adopté. Yves peut continuer avec la 43.

M. TERLAT : Alors sur l'autorisation préalable de mise en location et sur le permis de diviser, donc qui vont entrer en ligne de compte au 1^{er} janvier 2022. Je voudrais tout d'abord vous rappeler qu'à ce jour, le permis de louer c'est 13 communes, qu'on passera à 17 au 1^{er} janvier et que 15 communes seront associées au permis de diviser. A ce jour, sur le permis de louer, on compte 570 accords, donc c'est direct, c'est assez intéressant mais ce qui compte c'est ce que l'on voit après. C'est des refus qui ont reçu un accord, c'est plus de 330, ce qui signifie que l'action du permis de louer est pertinente puisqu'elle permet de régler un certain nombre de problèmes liés à la location, qu'actuellement il y a des refus sous réserves, donc les refus sous réserves vont se transformer en accord ou en refus définitif en fonction de la réponse des gens, on en dénombre 111. Par contre des refus définitifs, on en dénombre actuellement autour de 54, ça montre en tout cas l'utilité sur le nombre de dossiers déposés et étudiés de ce dispositif du permis de louer. Maintenant, il y a des progrès à réaliser, cette étude d'expérimentation de deux ans, il y a des progrès à réaliser sur les contrôles, on l'a déjà évoqué pas mal de fois et surtout en commission, en particulier sur les contrôles et l'intégration des quatre nouvelles communes sur le dispositif-là. Quant au permis de diviser, il s'agira de le mettre en œuvre là-dessus et les travaux préparatoires se dérouleront dans le courant du 2^{ème} semestre de cette année. Voilà, je crois avoir fait le tour du projet de délibération là-dessus.

M. ROBERT : C'est complet. Je pense complet pour tout le monde, il n'y a pas de question ? En ligne non plus ? La délibération est adoptée. La 44, Yves.

M. TERLAT : Alors 44, peut-être 45 aussi, c'est un peu la même chose. Il s'agit de gérer les conventions et accords avec le groupe TISSERIN concernant les régies d'avance et les prêts au bénéficiaire, en tout cas, des aides prévues, en particulier dans le cadre de l'OPAH-RU et qui concerne Liévin, Lens et Harnes, je le rappelle, et le PIG qui concerne l'ensemble des communes de l'agglomération. Cette délibération vous permettra de signer les contrats de prêts, les contrats de cautionnement et les contrats entre la CALL, CITEMETRIE qui est le bureau d'études chargé des suivis des deux opérations et le groupe financier TISSERIN, qui remplace PROCIVIS.

M. ROBERT : Parfait, c'est bon pour tout le monde ? En ligne aussi, je n'ai pas de demande de paroles ? Les deux délibérations sont adoptées, 44 et 45. La 46, pour le CRTE, Bernard.

M. BAUDE : Sur le CRTE, d'abord Président, il faut quand même remercier les services de la CALL parce que c'est quelque chose qui nous lie avec l'Etat. Et en ce moment, de travailler avec l'Etat, c'est compliqué, ce n'est pas chose facile. Donc c'est aussi un clin d'œil pour dire qu'on y aboutit, la délibération permet d'inscrire des projets mais ne nous engage pas, pour l'instant, financièrement. Il y a plusieurs thématiques, moi je ne vais pas, vous l'avez, je ne vais pas vous la lire, mais par exemple, sur la thématique de travailler, il y a l'idée de développer le principe qu'on étende sur le territoire, enfin il y a des villes qui y sont, mais le territoire zéro chômeur, qu'on aille dedans. Il y a toute la question des modes doux, sur la question d'habiter, je prends qu'un exemple par item mais la question d'habiter il y a toute la question de l'ERBM qui est représentée. Sur la question de respirer, et j'ai vu quelques collègues qui me disent à quel point il faut qu'on passe à l'étape supérieur sur le schéma alimentaire de la transition durable, le SATD. Et sur la question de rassembler, parce que ce sont des items comme ça, il y a, et là on sait à quel point c'est important aussi, toute la question des piscines qui est inscrite dedans. Il n'y a pas que ça, il y a une liste beaucoup plus large, j'ai voulu prendre qu'un exemple par item, mais oui il faut qu'on y aille, qu'on s'inscrive dedans, et bien évidemment, comme on sait le faire dans nos communes, la CALL n'engagera les fonds qu'à un moment donné si l'Etat est au rendez-vous. J'ai commencé par ça, je finis par ça Président, merci aux services d'avoir réussi ce coup de force pour que la délibération soit prête ce soir et qu'on puisse la voter en l'état.

M. ROBERT : C'est vrai qu'il y avait un sacré travail de préparation de fait, aussi j'allais dire de convictions, parce qu'il fallait l'aborder mais c'est aussi une même façon, on fait le parallèle avec la délibération qu'Alain ROGER a rapporté tout à l'heure, et donc la délibération de Bernard BAUDE sur le CRTE avec l'ERBM. C'est montré que nous, on est prêts. On est prêts sur tous ces sujets et on attend une ligne claire parce qu'aujourd'hui on a aussi cette incertitude sur les modalités de financements et donc on est très au fait des possibilités, c'est bien la preuve de cette délibération. Maintenant on attend aussi une réponse claire dans ce domaine-là sur comment on peut nous accompagner sur l'ensemble des sujets de notre projet de territoire, qui ne sont pas nouveaux parce qu'on est dans la continuité de ce qui nous a réuni sur le mandat dernier et sur ce mandat. Mais on a besoin aussi, l'Etat nous demande de nous organiser sur les termes de ce contrat, et on lui demande

nous de nous donner les règles claires sur le financement qui va aller en face. Y a-t-il des remarques ? Alain.

M. BAVAY : Oui, je vais m'associer aux félicitations de Bernard BAUDE qu'il a faites envers les services parce que le CRTE est aussi un processus collectif puisque nous avons négocié avec l'Etat pour que le CRTE, qui devait être normalement au départ commun à la CALL et à la CAHC, devienne un CRTE par EPCI, et que nous puissions à l'échelle du PMA, effectivement, avoir un chapeau commun puisque nous nous sommes engagés dans une unité de dessin, si je peux ainsi dire, autour d'un certain nombre d'objectifs et notamment en matière de transition écologique et que donc il semblait intéressant effectivement de décliner des objectifs communs aux trois EPCI et de les retrouver déclinés ensuite dans le projet de la communauté d'agglomération, qui lui, s'appuie sur notre projet de territoire. Alors, c'est vrai qu'il a fallu faire preuve de sérénité, d'agilité intellectuelle, parce qu'il y avait un certain nombre de concept à régler et à gérer en même temps pour écrire ce CRTE. Mais je pense qu'on est arrivé au bout de quelque chose d'intéressant, comme le disait Bernard, bien sûr l'Etat nous demande d'avoir des projets, mais bien sûr ne s'engage en rien pour les financer. De toute façon, ce sera du recyclage et du re-suçage d'autres crédits qui devaient être engagés par ailleurs. Donc oui les services de l'agglomération ont fait le job, les deux autres communautés d'agglomération, celles de la CAHC et de la CABBALR n'ayant pas eux à ce jour bouclé leur projet de territoire, ont demandé un peu de temps et délibéreront sur le CRTE au mois de septembre toutes les deux. Mais je pense que nous, si aujourd'hui on est prêts, c'est parce que justement on a notre projet de territoire, on a notre boussole, on sait où on va et on sait à chaque moment quand il faut aller cocher une case en quoi on est en capacité de le faire et en quoi on est en capacité de dire que ça correspond à nos objectifs. Donc encore toutes nos félicitations.

M. ROBERT : Une autre remarque, non ? En ligne non plus ? Pas de demande de vote ? C'est adopté, merci beaucoup. Et donc ça contribue aussi à renforcer ce que Bernard et Alain ont dit envers les services sur leur travail pour nous permettre d'arriver à cette délibération dans les délais qui nous placent là rapidement sur la ligne de départ pour aller mobiliser les financements. La délibération 47, Alain DUBREUCQ.

M. DUBREUCQ : Oui, merci Président. Donc cette délibération concerne le schéma de mobilité durable. Je pense qu'il est utile de rappeler le pourquoi de cette délibération. La CALL souhaite développer les mobilités douces sur son territoire, et en cohérence avec les orientations du plan de développement urbain, développer le réseau des pistes cyclables. En cohérence avec ses compétences et les grands projets de territoire, l'accent a été mis sur les axes structurants, Eurovélo 5 qui relie Angres au parc d'Olhain, l'accessibilité des cités ERBM et des quartiers en politique de la ville et le schéma des services vélo touristique. Un travail d'étude a été mené par le cabinet VIZEA pour élaborer un plan d'actions en lien avec les partenaires. Ce plan d'actions est annexé à la délibération, sa mise en œuvre est bien sûr conditionnée à l'engagement de l'ensemble des partenaires, et en particulier, on y revient toujours, de l'Etat, puisqu'une grande partie des actions et de leur coût consistent à connecter les cités ERBM et les quartiers en politique de la ville au réseau structurant, coût estimé 26 millions d'euros. Cette délibération nous permet d'aller chercher un cofinancement de 50 000 € de l'étude de VIZEA auprès de l'ADEME.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté. La 48, Alain LHERBIER.

M. LHERBIER : Oui merci Président. Donc il s'agit du rapport annuel sur le prix de la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, ceci sur l'année 2020. Suivant le Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la communauté d'agglomération doit présenter chaque année à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce rapport concerne la collecte et l'élimination des déchets, il fournit les indicateurs techniques et financiers. A savoir que la Commission, en date du 25 mai s'est réunie et a adopté le rapport des déchets sur l'année 2020. Donc vous avez en annexe le rapport, j'espère que vous l'avez parcouru, ceux qui ne l'ont pas parcouru, n'hésitez pas parce qu'il est très intéressant. Je remercie les services, Président, de ce rapport.

M. ROBERT : Merci beaucoup. L'ensemble des sujets ont pu être abordés également en Commission si jamais il y a besoin mais on reste ouvert à toutes les questions sur ce sujet. Pas de remarque ? Sébastien.

M. MESSENT : Merci monsieur le Président. Juste une petite intervention sur un sujet effectivement important qui est celui de la gestion des déchets pour notre communauté d'agglomération. C'est important de souligner qu'actuellement on est face à un enjeu économique et aussi environnemental, qu'il nous faudra à l'avenir concilier la nécessité de servir au mieux l'intérêt de nos populations auprès desquelles il nous faut d'ailleurs poursuivre et amplifier nos campagnes de sensibilisation quant au bien-fondé du tri sélectif et de l'utilisation des déchèteries qu'on est en train de développer et qui représentent aussi un investissement important pour la collectivité. Il est inutile de rappeler que c'est le budget gestion des déchets le plus important au niveau du budget global, que la situation financière, qu'on vient d'évoquer, de notre communauté nous oblige à être vigilant, d'autant que des inflations et des normes nationales et européennes, qui nous sont imposées impliqueront des dépenses qui sont loin d'être anodines. On a par exemple parlé, tout à l'heure, de la TGAP. Nous aurons donc à prendre, et ça c'est important d'en parler de suite, des positions politiques dans un avenir proche, et nous devons surtout avoir une vision globale à long terme. Dès lors, il me semble important que les débats autour de ce sujet doivent s'ouvrir dès maintenant, au moins au niveau de l'exécutif afin d'appréhender au mieux les programmes futurs de cette gestion des déchets et de permettre une réflexion sereine et au plus près de nos quotidiens, chose qu'on a pu évoquer effectivement nous en Commission déjà il y a quelques jours.

M. ROBERT : L'amorce du sujet, avec la préparation du prochain contrat également. Alain.

M. LHERBIER : Oui, hier on a eu une commission restreinte dont tu en fais partie, cette commission est faite justement pour pallier aux urgences, aussi au devenir parce qu'on sait que sur ce mandat on a énormément de travail à faire. Sachant quand même que le coût est important pour l'agglomération donc on a un challenge qui est là. Le challenge n'est pas facile à relever, je le dis ouvertement et qui va amener énormément de travail. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, je pense au niveau des exécutifs, régulièrement, il y aura des questions exécutives de programmation, des décisions à prendre.

M. ROBERT : D'autres questions, non ? Pas en ligne ? C'est adopté donc pour cette délibération n°48. La 49, c'est Pierre SENECHAL.

M. SENECHAL : Oui merci monsieur le Président. Il s'agit du programme « Eau solidaire » plus connu sous le nom de chèques eau. L'objet final de la délibération vise à acter le montant de 99 500 € consacré au programme 2020 et 97 740 € au programme 2021, décider d'abonder ce budget de 5 150 € de chèques 2018 non consommés au 1^{er} janvier 2020 et de 4 100 € de chèques 2019 non consommés au 1^{er} janvier 2021, fixer la clé de répartition de dotation pour 2020 à 104 650 € et 101 840 € pour 2021 pour les 36 communes conformément au tableau ci-annexé, fixer l'acompte de 2022 à 80 % du budget 2021, soit 78 190 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Dispositif classique, pas de remarque ? C'est adopté. La 50, toujours Pierre.

M. SENECHAL : Alors la 50, c'est le service public d'assainissement collectif, vous savez que dans le cadre de la nouvelle DSP, nous avons demandé un certain nombre de contrôles. Il s'agit donc d'adapter notre règlement intérieur pour la mise en place de ces contrôles.

M. ROBERT : Tout à fait. C'est adopté. La 51, Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui monsieur le Président. Ecoutez, je suis très heureux de pouvoir vous présenter cette délibération puisqu'il y a longtemps que la communauté d'agglomération est aux côtés des outils universitaires de notre territoire, que ce soit la fac Jean Perrin, l'UFR STAPS ou l'IUT de Lens. Et depuis très longtemps, nous essayons de réfléchir à quelle façon on pourrait trouver pour travailler en commun, et notamment pour encourager la recherche sur notre territoire qui accompagne bien sûr obligatoirement nos pôles d'excellence sur lesquels nous sommes très fortement engagés. Et puis, ça y est, on a trouvé je pense le ticket gagnant et la communauté d'agglomération a fait le choix de s'impliquer dans le financement de thèse de doctorat à raison d'une par an, donc c'est pour ça qu'aujourd'hui c'est la première que nous allons accompagner pendant trois ans. Et donc en plus sur une problématique sur laquelle nous sommes très fortement impliqués puisqu'il s'agit du sport santé et notamment de l'éloignement des activités physiques et sportives par les publics les plus empêchés que ce soit par précarité financière ou par problème de santé. Donc on est vraiment sur des sujets

que nous avons vraiment investis depuis quelques années au niveau de la politique de la ville et donc on vous propose de cofinancer la thèse menée par une doctorante de l'UFR STAPS et qui a pour objet « Identifier, adapter, tester et développer de nouveaux protocoles d'apprentissage corporel au bénéfice des populations vulnérables du territoire de la CALL ». Rapidement dit, c'est un travail sur toute la notion d'engagement, qu'est-ce qui fait qu'on arrive à passer d'un état oisif et passif à s'engager dans l'activité ? Ça, c'est un premier stade. Mais surtout ce qui est intéressant c'est comment on fait pour maintenir cet engagement ? Parce qu'on s'aperçoit que bien souvent, ce n'est pas le premier pas qui est le plus difficile mais le deuxième. Donc voilà, cette étudiante on va l'accompagner pendant trois ans et puis pour bien faire, comme c'est une étudiante du territoire, elle est native d'Ablain-Saint-Nazaire, je pense que c'est un travail très intéressant que nous pourrons accompagner et nous pourrons par le même cas accompagner une étudiante du territoire.

M. ROBERT : C'est surtout une expérience sur laquelle on pourra capitaliser pour derrière pouvoir développer des outils et des enjeux économiques, là on est vraiment dans le sujet même de l'accompagnement de ce qu'on avait décidé sur les doctorants mais en même temps de l'intérêt de notre action sur le pôle Vivalley, on concrétise une thèse sur un parti économique. Pas de remarque ? C'est adopté la 51, merci beaucoup. Christelle BUISSETTE, la 52.

MME BUISSETTE : Oui merci Président. Il s'agit donc de la présentation de la participation de la CALL à l'opération Main Square en balade. Face, bien sûr, à la situation sanitaire qui, malheureusement, nous a touchés et afin d'éviter l'annulation pour une deuxième année consécutive du Main Square, il a été revisité je dirai, sous forme d'un Main Square en balade, dans le but de le réinventer et bien sûr de mettre en scène des concerts d'artistes dans différents lieux emblématiques de la région. Donc au-delà de la limite de l'arrageois bien sûr, cette formule consiste donc à créer des événements dans la région Hauts-de-France, dans les cinq départements, donc vous avez un ou plusieurs événements qui ont lieu dans chacun de ces départements et l'ensemble des concerts, puisqu'il s'agit de concerts réalisés dans chacun de ces lieux, ont été filmés et seront retransmis sur les réseaux sociaux durant les jours traditionnels du festival prévus début juillet habituellement. Donc il s'agit de l'opération qui a eu lieu au 1^{er} juin au stade Bollaert-Delelis, avec la venue du groupe nordiste Marcel et son orchestre, il s'agit donc d'accompagner cet événement à hauteur de 15 000 € pour un budget de 48 000 €, qui a été consacré à la tenue bien sûr du concert par ces artistes, avec des moyens de diffusions importants et une vraie scène implantée sur la pelouse du stade Bollaert-Delelis. Conformément aux conditions sanitaires qui étaient bien sûr requises pour cet événement, cet événement a pu avoir lieu avec des spectateurs contrairement à d'autres événements dans les autres départements pour lesquels beaucoup n'ont pas pu bénéficier de ce moment festif. Donc le Main Square en balade aura pour intérêt de valoriser la marque du Main Square en s'appuyant sur l'ancrage territorial des festivaliers et en témoignant bien sûr de la richesse artistique au travers la richesse de notre patrimoine. Cette proposition va offrir bien sûr l'opportunité d'accentuer le sentiment d'appartenance de notre région à cet événement artistique original et chaque concert unique et de qualité va bénéficier d'une grande qualité d'images qui seront réutilisables pour chacun de ces lieux. Il est donc noté que l'agglomération et le Live Nation Festival envisagent bien sûr de reconduire cet événement pour l'ancrer dans les Hauts-de-France, donc dans les éditions futures, voilà pour cette délibération où il est proposé un accompagnement de 15 000 € pour ce grand événement qui a eu lieu le 1^{er} juin et qui sera diffusé très prochainement sur les réseaux.

M. ROBERT : Et à noter que pour ce concert on a eu une couverture médiatique assez importante, là où les autres concerts n'ont pas forcément eu le même retour donc c'est aussi un bon point pour parler de notre territoire. Des remarques, des questions ? Non, c'est adopté. La 53, c'est Laurent POISSANT.

M. POISSANT : Merci Président. Il s'agit d'une manifestation d'envergure, donc une demande du Volley Club Harnésien, qui a accueilli la ligue européenne de volleyball les 4 et 6 juin derniers, et qui nous sollicite à hauteur de 32 000 €, soit 14 % du budget. C'était une compétition féminine qui a regroupé quatre équipes, l'Espagne, l'Azerbaïdjan, la Roumanie et la France.

M. ROBERT : Tout à fait. Et là aussi une couverture médiatique importante qui nous montre de façon différente et qui nous prépare peut-être, Terres de Jeux c'est aussi ça, c'est aussi se préparer dans ce type d'évènement. Vas-y Philippe.

M. DUQUESNOY : Spécifiant que l'équipe de France féminine est toujours sur Harnes, ce sont ces derniers jours, et que c'est l'entraînement de cette équipe féminine sur Harnes, ça devient régulier maintenant.

M. ROBERT : Oui, elles vont rester ici jusqu'en 2024 quasiment. Pas de remarque ? C'est bon pour tout le monde ? Merci beaucoup, c'est adopté. Laurent toujours, la 54.

M. POISSANT : Donc la 54 concerne le Pass'Sport, c'est le solde de l'aide puisqu'on avait déjà passé une délibération en avril 2021 et une reconduction du dispositif pour la prochaine saison donc 2021-2022. Nous avons soldé les Pass'sports et il y a 20 clubs retardataires qui ont remis leurs dossiers et ça concerne 761 pass, ce qui représente 22 830 €. Petite information, la saison 2020-2021, on a subi une perte de 13 % des demandes, liée fortement à la crise sanitaire mais voilà on espère que l'année prochaine ça reparte. Donc en tout on comptabilise 9 975 jeunes qui ont demandé le Pass'sports pour un montant de 299 250 € et donc il s'agit d'autoriser le versement de la subvention aux clubs retardataires et de reconduire le dispositif pour la prochaine saison.

M. ROBERT : Les associations ont eu des difficultés à promouvoir leur activité, ça se traduit aussi malheureusement dans ce type de dispositif. Christian.

M. CHAMPIRE : Merci Président. On était déjà intervenu, enfin depuis le début que le Pass'sports a été mis en place, parce que dans le système précédent la participation de la CALL variait suivant les années pour respecter son budget. Là on constate qu'il a 13 % d'effectif en moins et donc ce qu'on vous demande d'envisager c'est la possibilité d'abonder les 30 € de 13 % pour permettre aux différents clubs justement qui ont perdu des effectifs de ne pas non plus perdre en argent. Parce qu'on sait que c'est compliqué, qu'ils ont traversé une période extrêmement difficile, qu'ils se posent un tas de question sur la reprise avec leurs bénévoles et avec leurs effectifs et ça ne coûterait pas un sou à la CALL puisque c'était au budget, c'était prévu avec 13 % supplémentaires, donc on pourrait facilement abonder à la rentrée pour leur donner un petit coup de pouce en septembre pour mieux démarrer l'année 2021-2022 avec ces 13 % supplémentaires par rapport à leurs effectifs de cette année. Parce qu'on comprend bien que c'était compliqué à avoir mais je pense que ça vaut le coup de marquer le soutien, vous venez d'en parler, auprès des associations et on pourrait l'inscrire en expliquant de c'est de façon exceptionnelle parce qu'il y a eu la baisse des effectifs mais que la baisse des effectifs, ça ne va pas être une perte pour les clubs et un gain pour la CALL. C'est quelque chose qu'on pourrait assez facilement proposer de mettre en place à la rentrée de septembre. J'ai bien conscience que là c'est un peu tard, il y a les vacances mais qu'à la rentrée ça peut être bien qu'ils débutent l'année avec cet abondement.

M. ROBERT : Oui il faut regarder aussi, c'est ce que je disais en aparté, déjà pour ce qui est payé ou ce qui n'est pas encore payé, le boulot que ça représente en termes de reprendre l'ensemble des justificatifs. Il y a des clubs qui fixent la licence à 30 € aussi. Et si on leur donne 35 € on est au-dessus du prix de la licence donc il y a tout ce sujet-là aussi à reprendre. Là c'est quasiment de la dentelle à regarder et pas forcément par rapport au budget. Bon Laurent peut, peut-être, jeter un œil mais on a aussi ce sujet-là. Après globalement pour l'année prochaine, il faut aussi qu'on soit attentifs, c'est qu'on cherche à accompagner, mais l'Etat, vous avez vu, met en place un dispositif similaire, il ne faut pas que les clubs demandent non plus trop bas. Et donc l'ensemble des dispositifs le coût de subventions parce qu'on ne pourra pas aller plus que ce qu'ils appellent. Donc si l'ensemble des gamins sont couverts tant mieux, c'est le but, le but n'est pas de faire des économies là-dessus mais c'est de bien être en phase. Il y a des associations qui comme ils appelaient zéro de cotisation ne peuvent pas être éligibles au Pass'sport, donc il y a aussi cette subtilité-là à regarder.

M. POISSANT : Oui on est déjà en train de regarder pour la saison prochaine c'est de dématérialiser totalement le Pass'sport parce que c'est très énergivore pour les services et également en complément il y a le département qui va lancer son pass'sport aussi pour les collégiens. Donc ça va faire trois aides complémentaires, des aides qui seront soumises au coefficient familial pour le Pass'sports de l'Etat mais voilà donc on va regarder mais il y a cette problématique qui intervient.

M. ROBERT : On va regarder peut-être déjà ce qui est consommé réellement jusqu'à juin. Après peut-être trouver un autre moyen, comme on en a parlé tout à l'heure sur l'engagement de nos politiques, et quelque part on avait passé le mandat dernier à regarder aussi nos politiques globales sur l'agglo et éviter cette logique de guichet qui était peut-être un peu trop habituelle, repartir par rapport à nos objectifs. Tout à l'heure, Bernard reprenait nos thématiques du projet de territoire, on peut regarder s'il n'y a pas un appel à manifestation d'intérêt en faveur des associations sportives sur lesquelles on pourrait les mobiliser pour dire de les accompagner d'ici la fin de l'année sur ce delta d'enveloppe en identifiant des projets qui peuvent être fédérateurs sur des communes, peut-être en demandant aussi des partenariats entre associations, parce que reprendre des dossiers un par un, je ne suis pas sûr qu'ils aient les subventions dans les délais, vu le volume que ça représente, qui soient satisfaisants par rapport à leur redémarrage d'activité. Donc il y a peut-être aussi cette balance-là pour proposer dans ce cas-là à la rentrée si c'est ça, au conseil de rentrée, une AMI sur les associations sportives, on peut regarder de cette façon-là. Oui Bernard.

M. BAUDE : Je fais peut-être un grand écart par rapport au sport, je partage ce qui vient d'être dit mais puisque Sylvain tu parles d'appel à projets, il y a quelques années maintenant, on a eu un Conseil Communautaire ici, c'était le 20 novembre, la date anniversaire de la signature de la Convention Internationale des Droits des Enfants. Et ce n'était pas toi Sylvain qui était Président, c'était un autre Président, et on avait acté un principe qu'on n'a jamais réussi à faire vivre, c'est qu'on puisse inscrire dans notre territoire, sur ce que ça représente, un appel à projets pour celles et ceux, je ne parle pas des écoles, je parle des pratiques d'éducation populaire, qui pourraient développer des projets autour du 20 novembre, de cette Convention Internationale des Droits des Enfants. On pourrait l'inscrire, on ne parle pas de centaines de milliers d'euros, mais je crois que ça serait une marque aussi dans le territoire. D'autant, chers collègues, un chiffre, on en aurait plein, depuis 20 ans, c'est la première fois que le nombre d'enfants au travail dans le monde a augmenté. Donc je pense qu'on pourrait aussi l'inscrire. Alors ce n'est pas en concurrence du sport mais aussi un territoire comme le nôtre qui puisse être à ce rendez-vous là, ce serait bien.

M. ALEXANDRE : Oui, moi je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de déclarer Bernard mais à condition qu'on le replace dans un dispositif plus large qui est celui que Bruno avait exprimé au début de ce mandat qui était de revisiter au cours de cette année l'ensemble de nos politiques hors compétences obligatoires de manière à voir quelles sont les accumulations. Il faut vérifier à l'instant T, on en a parlé tout à l'heure en bureau, on a parlé de la Mission Bassin Minier avec son périmètre qui a été modifié, ses missions qui ont été complétées. De la même façon, il faut qu'on regarde ce qui au fil du temps s'est accumulé et avec plus ou moins d'aides de l'Etat, plutôt moins que plus, et davantage d'interventions des collectivités locales et des collectivités départementales et régionales. Donc c'est le travail de cette année, mais ça veut dire que loin d'écarter la possibilité qu'a exprimé Christian CHAMPIRE, je pense qu'il faut replacer tout cela dans un cadre global sinon on va retomber dans la difficulté que nous avons remarquée qui est de à chaque fois reconduire, bien qu'on ait des bilans qui soient satisfaisants, qui montrent que tous ceux que nous subventionnons font exactement le travail pour lequel nous les avons aidés, mais il faut voir ce qui est aujourd'hui plus pertinent, plus important. Quelles sont les priorisations qu'il faut accorder ? Mais assurément, la jeunesse du territoire est une priorité.

M. ROBERT : On peut très bien concevoir un appel à projets, ce qu'on évoquait pour dire de proposer aux associations sportives ciblées un accompagnement pour comment retrouver ou augmenter leur nombre de licenciés avec l'enveloppe qui reste. Comme ça, ça permet de cibler et de pas non plus se déconnecter de ce que Christian évoquait sur la cible des associations sportives parce qu'ils vont toujours avoir la question Pass'sport, et surtout peut-être de travailler dans la durée vu que c'est avec l'enveloppe de cette année qui est un peu atypique avec ce qui n'a pas été consommé, compte-tenu de la période de 2020, de regarder comment peut-être les remettre sur des bons rails, accompagner les licenciés, accompagner, on peut faire aussi une bourse aux équipements sportifs, je n'en sais rien, on peut trouver certaines façons pour les aider et que les gamins, ça ne soit pas un frein d'acheter une paire de baskets, un short pour faire le sport, ça peut être ça aussi. Sur cette année, et que derrière ça soit prolongé, mais il faut trouver le bon créneau. Laurent tu pensais avoir un été tranquille, c'est raté. On regarde ça sur cette façon en septembre. On met au vote donc la 54 ou ce n'est pas la peine ? Non ? C'est adopté. La 55, André.

M. KUCHCINSKI : Oui Président merci. Donc la délibération 55, c'est la mise en place d'un guichet numérique. Alors vous savez que la législation impose à compter du 1^{er} janvier 2022 l'utilisation d'un guichet numérique afin de recevoir de façon dématérialisée les actes d'urbanisme. Donc nous proposons d'avoir recours à cette mission d'accompagnement pour les communes membres de notre service commun ADS mais également pour toutes les communes qui le souhaiteront. Voilà Président, il s'agit de vous autoriser à signer cette convention.

M. ROBERT : Merci beaucoup, ça permet aussi de montrer quelque part la concrétisation de notre logique de mutualisation et quelque part aussi une fois le succès grandissant de l'ensemble de cette thématique et de ce sujet qu'André porte depuis quelques années maintenant. Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. On continue, la 56.

M. KUCHCINSKI : Oui toujours dans le cadre de notre schéma de mutualisation, c'est avec plaisir qu'on accueille la commune de Wingles au portail documentaire Papyrus. A savoir que ce service mutualisé accueille 12 communes.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? Si vous êtes candidats pour pouvoir adhérer à ce service, n'hésitez pas, on peut augmenter le nombre au-dessus de 12. C'est adopté. La 57.

M. KUCHCINSKI : Là 57, donc comme vous le savez, la CALL engage un plan de réhabilitation thermique de son patrimoine et de celui des communes volontaires. Et pour cela, nous avons créé un service commun chargé d'accompagner les collectivités. Dans cette ambition, nous avons répondu à l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA II et il est proposé de conclure une convention de partenariat avec la FDE et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, mais également avec le Syndicat Mixte du Pays du Calaisis, et cette mission permettra finalement de financer le déploiement des réseaux d'économies de flux, la réalisation d'études technico-économiques, la maîtrise d'œuvre, d'achats d'équipements et ainsi que le suivi des travaux énergétiques. Voilà, là aussi nous vous autorisons à signer cette convention.

M. ROBERT : Merci c'est adopté. La 58, André.

M. KUCHCINSKI : Alors il s'agit du pacte de gouvernance, nous l'avons débattu en Conférence des Maires, nous avons délibéré également la dernière fois, les communes sont en train d'approuver le pacte donc je rappelle qu'il s'agit d'instaurer des instances de dialogue, le Conseil Communautaire, bien sûr, le Bureau, la Conférence des Maires, parfois des adjoints sur des sujets qui reviennent de leurs compétences, les DGS également et en parallèle de constituer dès qu'il le faut des groupes de travail assez réguliers. Voilà, je vous demande d'approuver ce pacte et nous mandatons le Président pour signer tout document afférent à ce dossier.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Des questions ? Une demande de vote ? Bruno, excuse-moi, je ne t'avais pas vu.

M. TRONI : Oui, monsieur le Président, chers collègues. Ce pacte de gouvernance se situe dans la droite ligne des discussions que nous avons eues avant même la fin du mandat précédent. Nous avons mis en avant notre volonté de rompre avec un système qui associait trop peu les élus au processus d'élaboration des projets portés par la CALL. Il ne s'agit pas de remettre en cause les compétences ou l'investissement des techniciens mais bien de remettre les communes au cœur des décisions. Cette volonté est d'autant plus légitime que les politiques menées par la CALL les impactent directement, et ce quel que soit le domaine. Les décisions importantes qu'il nous faudra prendre en matière financière et fiscale avant la fin de l'année en témoignent. Je voudrais d'ailleurs ouvrir une parenthèse sur ce point, nous ne pouvons pas nous contenter de prendre acte de la situation financière et de gérer la pénurie. Il nous faut absolument replacer l'Etat face à ses responsabilités et aussi mener une campagne d'explications auprès de nos populations. Notre communauté d'agglomération regroupe 36 communes de petite ou grande taille, rurales ou urbaines. Elle doit permettre non seulement la mise en œuvre de grands projets mais également être un outil permettant le développement harmonieux, nous le disons souvent, de chacune d'entre elles. La première des conditions pour que cela puisse aboutir est de ne pas ignorer leurs propres aspirations, leurs propres projets. Un pacte de gouvernance n'est pas fait pour se donner bonne conscience mais pour donner corps à un réel travail collaboratif qui n'a rien à voir avec une quelconque allégeance de nos communes où un quelconque effacement de ces dernières. C'est cette façon de travailler qui a

été mise en œuvre depuis le début de ce mandat et il faut veiller à ce que cela se poursuive dans toutes les instances qui ont été définies. Nous le savons tous, il y a parfois des prises de position irréconciliables. Mais nous savons aussi que nous sommes capables de travailler ensemble lorsque la transparence, le débat, le respect sont à l'ordre du jour. La mutualisation, qui est évoquée dans ce pacte, en est un exemple car elle n'est pas une chose nouvelle. Nos communes la pratiquaient déjà en dehors de tout schéma dans cette volonté d'entraide qui avait d'ailleurs présidé à la création du district il y a plus de 50 ans. Nous pouvons sans doute encore faire mieux mais, je le dis clairement, il y a des limites que nous ne sommes pas prêts à franchir. Je pense particulièrement au personnel. Je conclurais en rappelant que la volonté farouche de ce gouvernement, comme des précédents, est de remédier à ce qu'il est convenu d'appeler l'émiettement communal. Cela a progressivement conduit au remplacement des intercommunalités d'antan par des formes d'intercommunalité plus intégrées avec un objectif clair, dissoudre le pouvoir des communes, les soumettre à des décisions qui ne leur appartiennent plus, ou presque, et les voir s'éteindre progressivement. Faire vivre ce pacte en remettant les communes au centre des décisions serait également une bonne façon de conjurer le sort que certains veulent leur réserver. Merci Président.

M. ROBERT : Merci Bruno. Juste pour compléter mais c'était la présentation d'André KUCHCINSKI il y a deux mois quand on avait réalisé cette première présentation du pacte de gouvernance. On partage les enjeux, et comment les communes dans l'intercommunalité, c'est 36 plus l'agglomération, mais ce n'est pas une structure qui vient chapoter les autres, c'est l'esprit de ce qui a présidé sur la partie mutualisation, c'est aussi dans ce qu'a évoqué assez rapidement André, mais quand on installe la conférence des DGS, la conférence des adjoints, la conférence des maires. La conférence des maires c'est institutionnel, voilà c'est formalisé. Les autres structures de concertation ça permet aussi de renforcer cet échange à différents niveaux, différentes échelles, pour que l'ensemble de nos collectivités puissent vraiment se connaître, partager les enjeux, et surtout regarder la complémentarité qui peut être la leur. Chacun dans son domaine de compétences, chacun avec ses services, chacun avec ses agents, en respectant les domaines aussi et les prérogatives des communes, comme celles de l'agglomération, en partageant l'essentiel qui était de dire, voilà le projet commun sur lequel on s'accorde, voilà les sujets à géométrie variable. Quand André parle tout à l'heure de mutualisation avec 12 communes pour certain sujet, il y en a 15 pour d'autres, il y en a 34 sur d'autres sujets. Voilà, ça permet de respecter les choix des communes, leur engagement, mais de mettre des moyens qui sont mutualisés pour permettre d'aller un peu plus loin ensemble. Voilà, c'est un peu l'esprit de ce pacte de gouvernance qu'on a voulu formaliser et sur lequel on partage cet esprit, mais on répond aussi à l'enjeu du quotidien en formalisant nos modes d'échanges et notre mode de fonctionnement, en instituant aussi quelque part cette transparence avec les communes. Ce qui n'était pas une obligation avant, ce qui d'ailleurs maintenant a fait l'objet d'échanges si vous l'avez inscrit dans vos conseils municipaux pour voter cette délibération sur le pacte de gouvernance. D'autres remarques ? Non, donc on va mettre au vote. La délibération 58, vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Il y en a un. C'est enregistré merci. La délibération 59, c'est Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Oui, merci monsieur le Président, mesdames et messieurs, et chers collègues, cette délibération consiste à la création d'un poste de chef de projet. Et ce, suite à la candidature des villes de Lens et de Liévin à la capitale française de la culture 2024. Il a été souhaité faire acte de candidature à la capitale française de la culture en 2024. Ce label distingue tous les deux ans, à la suite d'un appel à projets lancé par le Ministère de la Culture, une commune ou un groupement de communes de 20 000 à 200 000 habitants, se démarquant par le soutien à la création, la valorisation du patrimoine, la transmission artistique et culturelle, la mobilisation des habitants ainsi que l'implication des artistes et acteurs culturels implantés sur le territoire. L'ouverture du Louvre-Lens et du centre de Conservation du Louvre, l'inscription du Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, les sites de mémoire majeurs de la Grande Guerre, comme Notre-Dame-de-Lorette, la constitution de la chaîne des parcs, le vaste programme de rénovation des cités minières de l'ERBM sont autant d'éléments qui constituent notre ambitieux projet de transformation fondé notamment sur la culture. Aussi, pour rendre plus attractif ce dernier à l'investissement étranger, fédérer la population et les acteurs économiques du territoire autour d'un beau projet, il nous apparaît en effet intéressant de passer un seuil en déposant notre candidature au label Capitale française de la culture. Il est donc proposé, monsieur le Président, de créer un poste de chef de projet dédié à ces objectifs.

M. ROBERT : Merci beaucoup, et c'est aussi acter le partenariat un peu plus grandissant, et naturel quelque part, mais ça va mieux en le rappelant avec le Louvre Lens, parce que c'est aussi la structure phare de notre territoire et c'est autour de cette structure-là qu'on a bâti quelques-uns de nos engagements et quelques-unes de nos politiques. Mais c'est en partenariat avec le Louvre Lens, en partenariat aussi, dans le cadre de cette candidature qui serait lancée en 2022, des 10 ans de l'UNESCO et des 10 ans du Louvre Lens. Donc on est aussi dans un créneau qui nous permet de légitimement, peut-être avec les structures d'excellence, on a une scène nationale sur notre territoire mais on a aussi des structures, qui au quotidien, font vivre la culture dans les quartiers, et c'est peut-être ça qui fait notre particularité et notre atout pour défendre cette candidature. Y a-t-il des remarques ? Des questions ? Une demande de vote ? Alors pour la 59, vote pour ? Merci. Abstention ? Une. Pas de vote contre ? Non, je regarde en ligne. C'est bon pour tout le monde. La 60, peut-être avec la 61, Christian.

M. PEDOWSKI : Oui tout à fait. Merci monsieur le Président. Donc ces délibérations consistent à la création dans un premier temps, de l'emploi permanent d'un chargé de suivi des opérateurs et d'un assistant de gestion administrative du suivi des mêmes opérateurs. Dans le cadre du contrat de concession de service d'assainissement, il a été demandé au prestataire de proposer des frais de contrôle pour un meilleur suivi du contrat. Il est donc proposé de créer un poste de chargé de suivi des opérateurs et un poste d'assistant de gestion administrative de suivi des opérateurs. Ces postes sont financés par le prestataire chargé de la délégation de service public.

M. ROBERT : Ça faisait partie aussi de notre engagement, c'est de suivre et donc d'engager les modalités. Tout à l'heure, on parlait des modalités de suivi de contrat, on est un peu dans cet esprit-là aussi pour d'autres sujets. Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? Demande de vote, donc on fait un vote groupé 60 et 61. Vote pour ? Merci. Abstention ? Une, en ligne c'est bon aussi. Merci. C'est adopté. La 62, Christian.

M. PEDOWSKI : Oui cette délibération pour la création de l'emploi permanent d'instructeur permis de louer. Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif permis de louer, il a été proposé le recrutement d'un agent dédié à l'instruction des dossiers et ce pour une durée de deux ans. Il s'agit donc de pérenniser l'emploi d'instructeur permis de louer en créant l'emploi permanent à compter du 1^{er} octobre 2021 et donc de procéder, monsieur le Président, à son recrutement.

M. ROBERT : C'est le complément de la délibération qui a été rapportée tout à l'heure par Yves TERLAT. Demande de vote ? Vote pour ? Merci. Abstention ? Je regarde en même temps, une abstention, deux abstentions, en ligne également. Pas de vote contre ? C'est adopté. La 63 est reportée en septembre. La 64, Christian.

M. PEDOWSKI : Alors cette délibération consiste à la convention d'adhésion à la centrale d'achats FDE 62. Dans le cadre du programme de réhabilitation énergétique des bâtiments de la CALL et des communes via le service commun, nous devons réaliser des audits énergétiques par bâtiment afin de chiffrer, hiérarchiser et planifier les interventions nécessaires en vue de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

M. ROBERT : Demande de vote ? Non ? C'est adopté. Merci, la 65, Christian.

M. PEDOWSKI : La délibération 65 concerne l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, vous avez été destinataires du rapport d'activités, chers collègues, 2020. Il s'agit de porter à connaissance le rapport d'activités 2020 de notre office de tourisme.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Alors on le fait en deux fois parce qu'on est encore dans la période un peu particulière et la Directrice de l'Office aura l'occasion de revenir devant le Conseil si besoin pour partir, peut-être aussi sur des perspectives, peut-être plus uniquement sur le bilan mais ça nous permet de valider le rapport d'activités quand même. Sachant qu'elle est venue présenter en Commission mais l'ensemble des élus n'étant pas dans cette Commission, on le fera si nécessaire en Conseil. On a porté à connaissance donc on n'a pas à voter là-dessus, enfin on peut voter qu'on a pris connaissance mais ça fait un peu ubuesque comme situation. La 66, Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Oui alors, si vous en êtes d'accord, on peut regrouper les délibérations de 66 à 71, qui portent toutes sur des garanties d'emprunt. Donc ce sont des délibérations classiques, qui ont été présentées en Commission. Sur Avion, réhabilitation de 41 logements Cité 4 sud de Liévin à Avion avec Maisons et Cités, également sur Avion, 77 logements Cité de Méricourt à Avion. Il y a Pas-de-Calais Habitat, réhabilitation de 30 logements rue Emile Zola à Avion. Maisons et Cités, 4 logements neufs en location accession, rue Degreaux à Givenchy-en-Gohelle, qui a un maire remarquable, je tiens à souligner la qualité. Et ensuite, nous avons la garantie d'emprunt, programme de logements neufs en location accession, rue de l'amiral Courbet à Vendin-le-Vieil. Et ensuite, SIA Habitat, rénovation du foyer Albert Goudin à Wingles.

M. ROBERT : Y a-t-il des questions ? Demande de vote ? C'est classique sur cette, on va dire maintenant, transfert compétence habitat qui est pour la collectivité un rituel de fin de Conseil. Donc on vote globalement les 66 à 71. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Vote contre ? Il n'y en a pas. On a deux motions aussi que vous avez pu voir dans votre document de Conseil. Je ne sais pas comment vous vous êtes organisés mais bon ça a été validé par l'ensemble des groupes sur ces motions-là, chacun a pu en prendre connaissance. Ce que je vous propose c'est peut-être s'il y a des éléments complémentaires, d'en prendre connaissance et de vouloir bien amender les deux sujets. Christian.

M. CHAMPIRE : Oui merci Président. Alors c'est quelque chose de pas bien que je vais faire mais je l'ai dit à mon responsable de groupe. Je suis fonctionnaire, donc évidemment que la défense du service public c'est quelque chose à laquelle je tiens. Et je pense que quand on vote pour créer des emplois dans la fonction publique comme on vient de le faire, ça me paraît toujours curieux de s'abstenir. Imaginez qu'on peut améliorer les choses sans personnel ça me paraît toujours compliqué. Par contre, on vit une période quand même qui est problématique, donc il faut défendre la fonction publique, il faut défendre les fonctionnaires mais dans nos revendications, quand même, on est tous employeurs de fonctionnaires et il me semble que ne pas faire apparaître la revalorisation du point d'indice, c'est quelque chose que j'ai du mal à comprendre. On vient discrètement de faire passer la délibération 63, par pertes et profits, on en reparlera plus tard. La durée du temps de travail dans la fonction publique, on ne peut pas simplement l'évacuer et ne pas dire que, en tant qu'élu de gauche, on est pour la réduction du temps de travail si on veut l'amélioration de la qualité du service public. Et ça malheureusement, c'est absent de notre délibération. Et puis surtout, on a été témoins il y a quelques semaines d'une manifestation qui était un hommage à un policier tué en service, qui est quelque chose de tout à fait naturel et la ville de Grenay s'est associée à cet hommage, mais en même temps on a vu des fonctionnaires de police, des syndicalistes, revendiquer des choses qui ne peuvent pas être simplement mises, comme ça a été formulé, avec l'idée qu'ils sont en colère parce qu'on leur donne des ordres et des contre-ordres difficiles à suivre. On a eu des revendications syndicales qui se sont clairement exprimées, en expliquant que le problème de la police c'était la justice. Et donc, des syndicats de policiers qui considèrent que les fonctionnaires de la justice sont leur problème majeur, moi je pensais que c'était la délinquance leur problème majeur, et qui demandaient clairement, les médias s'en sont fait l'écho, de ne pas respecter la Constitution française, de ne pas respecter la garantie des droits de tous. Et je pense que notre formulation n'est pas à la hauteur des enjeux. Nous sommes les militants pour la défense de la police nationale, nous sommes les militants pour le respect des droits, nous sommes les militants pour la défense de notre justice. Et si nous faisons une motion comme ça, il faut au moins bien identifier les problèmes et bien marquer ce pour quoi nous nous battons. Et nous nous battons pour avoir une fonction publique qui soit émancipatrice, qui permette d'améliorer les droits de toute la population française, qui soit protectrice, et non pas une fonction publique qui doit s'affronter entre ministères, où la police serait en guerre contre la justice, ça n'a pas de sens. Et je pense que notre formulation n'est pas à la hauteur des enjeux. Donc je voterai cette motion parce que je suis un militant de la fonction publique, je ne me vois pas ne pas voter une motion qui défend la fonction publique, mais je trouve que nous ne sommes pas assez courageux pour bien identifier les problèmes. Je sais bien que nous sommes en campagne électorale, que le sujet de la sécurité est un sujet qui est abordé de façon tout le temps négative au lieu de montrer comment on peut, en effet, améliorer le quotidien des habitants de façon positive. Mais là je trouve que notre formulation est en deçà de ce que nous sommes capables de faire.

M. ROBERT : On va prendre ces remarques-là. Après derrière c'est une motion qui a été à l'initiative d'un groupe, proposée, validée par les trois groupes. Donc c'est toute la difficulté même si on peut partager l'esprit, il y a un moment il faut, quand on a un texte sur lequel on s'accorde, voilà on peut le proposer de cette façon-là. Rien n'empêche de faire évoluer, de re-voter une autre motion, de proposer quelque chose de complémentaire à la rentrée. Là ce qui est proposé, c'est un texte en tout cas partagé par les trois groupes majoritaires sur la défense du service public, et un texte sur un problème plus particulier parce qu'on cible sur une commune mais qui globalement nous concerne tous à des échelles heureusement beaucoup moindres, mais qui n'empêche personne demain d'être à l'abri de ce type de problèmes et de catastrophes. Voilà donc on est sur deux contextes complètement différents, on entend, enfin on discutait avec Jean-Marie, et on peut partager avec Alain ou avec Bruno mais ça peut faire l'objet aussi d'une discussion de rentrée, de regarder comment ça peut évoluer mais là ce qu'on vous propose c'est de voter les textes tels qu'ils ont été partagés et validés par l'ensemble des groupes tel que tu l'évoquais aussi Christian. Et puis peut-être, au-delà de la motion c'est surtout ne pas lâcher le problème et lâcher la question de la défense de la fonction publique, c'est dans cet esprit-là. On vote la 1^{ère} motion sur la défense sur le service public. Donc vote pour ? Merci. Vote contre ? Je n'en vois pas. Abstention ? Il n'y en a pas. Merci. Donc la deuxième motion c'est sur le problème, plus spécifiquement, de la gare d'eau d'Annay. Alors peut-être Yves veut prendre la parole avant ? Vas-y.

M. TERLAT : Oui, j'avais déjà sensibilisé l'assemblée ici il y a quelques mois sur ces questions-là. On se rend compte qu'on n'est peut-être pas les seuls impactés aussi sur ces questions de déchets. Je pense qu'ils sont quasi général dans l'ensemble des communes. En tout cas, sur le site en question, qui est quand même remarquable, puisqu'il y a un bord à canal et un quai, et 7 hectares et demi d'espace qui sont actuellement consacrés soit à la côte de VNF pour 2 hectares et demi environ, et pour 5 hectares sur du stockage de déchets. C'est intolérable, c'est inadmissible, c'est une première chose mais surtout les riverains et les élus des trois communes limitrophes de ça, donc Annay, Estevelles et Pont-à-Vendin se sont mobilisées autour d'une pétition, c'est une pétition qu'on a faite aussi sur internet, bien sûr, c'est 12 000 signatures repérées mais c'est aussi du porte à porte sur 800 familles qui se sont exprimées là-dessus. On trouve l'Etat complètement insuffisant et les règles liées à ces déchets complètement insuffisantes aussi. Et je dois repérer aussi que depuis quelques actions aussi sur lesquelles on s'est renforcé, j'apprécie le soutien direct de quelques communes voisines et amies. Je pense à Hulluch, à Wingles, à Vendin, à Bénifontaine, entre autres parce qu'on est tout proches les uns des autres. Il y a un vrai problème en tout cas sur cette question des déchets. Il y a des maires qui se font tuer pour ça. Je ne souhaite pas que ça en arrive jusque-là chez nous mais la situation se tend quand même avec les entreprises malveillantes. Et puis, à côté, il y a aussi les entreprises bienveillantes, même si elles sont aussi là-dessus elles ne veulent pas être amalgamées les unes aux autres. On a quand même deux sites remarquables qui sont MEN, qui fabriquent des goudrons, et puis Nortanking avec un PPRT assez conséquent aussi. Donc la santé, les risques d'incendie, les risques de choses comme cela, préoccupent vraiment les riverains de manière assez forte. Et on a choisi la manière forte pour poursuivre et pour continuer, donc moi j'apprécie que la Communauté d'Agglomération se prononce de manière globale sur ces problèmes sur ce site-là. En sachant qu'il est aussi à un kilomètre du Port de Harnes, qui est aussi quelque chose de remarquable sur un bord à canal qui vise à être valorisé puisqu'on attend le canal Seine-Nord, on attend des choses comme ça, on ne veut pas laisser faire n'importe quoi sur ce site là et pour l'instant ce qu'on nous promet c'est du déchet. Alors bon, peut-être on peut trouver autre chose, alors j'ai toujours comme boutade, moi, de penser qu'on pouvait faire une entreprise de fabrication de bicyclettes électriques, je ne suis pas sûr que ça soit si bon que ça mais en tout cas il y a certainement, lié au site, d'autres choses à faire là-dessus, et au pire ou au mieux, nous le ferons redevenir site naturel ou agricole. Voilà, merci.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On peut mettre la motion au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Je n'en vois pas. Pas de vote contre ? Merci beaucoup à toutes et à tous. On a terminé avec ce Conseil avant l'été. Rendez-vous en septembre.